

Date de l'arrêté : 26/05/2026	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Saint-Flour MARCENAT - Commune
Objet : Arrêté réglementant la circulation sur la RD679 à la sortie Marcenat - direction Allanche - pose de chicane	

ARRÊTÉ
N° AR_022_2026

Monsieur le Maire de la commune de MARCENAT,

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route

Vu l'avis favorable du Président du Conseil Départemental en date du 22 mai 2026,

Considérant que sur la Route Départementale n°679 rue du Cézallier sur la Commune de Marcenat, il convient de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique avec la mise en place d'un aménagement de type écluse double et l'instauration d'un sens prioritaire sur chacune d'elles afin de ralentir la circulation,

Considérant que cet aménagement doit être accompagné d'une limitation de vitesse à 30 km/h

ARRETE

ARTICLE 1 – Suite à l'aménagement d'une écluse double prévue à partir du 1^{er} juin 2026 pour une durée de 6 semaines, la circulation de tous les véhicules sur la RD679 rue du Cézallier sera réglementée comme suit :

Les usagers venant d'ALLANCHE et se dirigeant vers CONDAT devront sur la chicane céder la priorité aux usagers circulant en sens opposé.

La vitesse au niveau de l'écluse double est limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

015-211501143-AR_022_2026-AR

A G E D I

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Condat, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Philippe VIALLE

Fait à MARCENAT, le 26 mai 2026

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

015-211501143-AR_022_2026-AR

A G E D I